

**Alexandra CORDEBARD**

Adjointe à la Maire de Paris
chargée des Affaires scolaires,
de la Réussite éducative et des Rythmes éducatifs
Conseillère de Paris du 10^e arrondissement

Paris, le

22 JUL. 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Comme je m'y étais engagée lors de notre rencontre où vous m'avez fait part des revendications de votre syndicat concernant la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs à Paris, je reviens vers vous afin d'y apporter quelques éléments de réponse.

Vous demandiez que 1000 animateurs supplémentaires puissent être titularisés et notamment les animateurs contractuels à 70%. J'ai le plaisir de vous annoncer que la Maire de Paris vient d'arbitrer la création de 940 postes d'animateurs titulaires qui seront recrutés en 2015 et 2016 dans le respect des dispositions du Contrat Enfance Jeunesse que la Ville a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales l'an dernier afin de stabiliser les équipes intervenant auprès des enfants et par conséquent d'améliorer encore le service public périscolaire parisien.

Ceux-ci seront à la fois recrutés parmi les animateurs contractuels et par voie de concours.

Ainsi, votre revendication principale est honorée et nous pourrons par ailleurs, grâce à ces intervenants stabilisés dans leur emploi, augmenter encore notre effort de formation à destination des personnels de la DASCO.

En effet, je tiens à vous rappeler que dès cette année, près de 60% des animateurs contractualisés ont pu bénéficier de formations au BAFA et que près de 1000 formations au BAFA ont ainsi été proposés cette année, ce qui représente un effort sans précédent.

S'agissant de votre demande de voir abaisser le seuil du taux d'encadrement, nous ne pouvons y répondre favorablement. Vous le savez, ce taux est le fruit d'une décision nationale. Outre le fait qu'un tel abaissement nécessiterait une intervention de l'Etat, il ne manquerait pas d'augmenter les difficultés de recrutement des collectivités et aurait un impact budgétaire important dans un contexte fortement contraint lié notamment à la baisse des dotations allouées par l'Etat aux collectivités locales.

Je partage par ailleurs votre souhait que nous puissions retravailler les règlements de service des ASEM, dont je rappelle que nous augmentons massivement le nombre puisque ce sont 400 ASEM supplémentaires qui auront été recrutés entre 2013 et 2015 par la Ville et des ATE dans le but d'améliorer l'organisation du ménage dans les écoles.

.../...

Monsieur Benjamin POIRET
Secrétaire général
SUPAP-FSU
6, rue Ginier
75018 PARIS

.../...

Comme je l'ai indiqué aux organisations représentatives des ASEM, ATE et gardiennes, je souhaite que ce travail de révision puisse se faire, en lien avec la DASCO, dès lors que les instances représentatives des personnels auront été renouvelées.

Par ailleurs, dès cette rentrée, les contrats proposés aux agents supplémentaires intervenant pour assurer le nettoyage des écoles seront rationalisés afin d'être plus attractifs et de répondre mieux au besoin des écoles.

Tels sont les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter au sujet de vos principales revendications.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de mes sentiments dévoués.



Alexandra CORDEBARD